

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

J'AIMERAIS CHANGER DE MÉTIER APRÈS MON CONTRAT SAISONNIER. EST-CE POSSIBLE ?

Heureusement, changer de métier n'est pas réservé qu'aux travailleurs en CDI !

Si vous êtes en CDD vous pouvez suivre une formation en vue de changer de métier grâce au dispositif PTP (Projet de Transition Professionnelle).

Accessible sous conditions à tous les salariés en CDD du secteur privé, ce dispositif vous permet de financer une formation et vous garantit un maintien de salaire pendant votre parcours de reconversion.

En résumé, une véritable baguette magique pour aller au bout de votre reconversion de manière sécurisée !

Vous avez un projet de reconversion et vous êtes ou serez prochainement en CDD ? **Contactez-nous pour vérifier votre éligibilité au Projet de Transition Professionnelle.**

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Nouvelle Aquitaine

09 72 61 55 50
contact@transitionspro-na.fr
www.transitionspro-na.fr

Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**
et nos réseaux sociaux     

 **CAP MÉTIER**
Nouvelle-Aquitaine

 **RÉGION Nouvelle-Aquitaine**